

MAIRIE DE SEMONS

306 route de Beaurepaire
38260 SEMONS
Téléphone : 04.74.54.22.15
Fax : 04.74.20.36.05

Le **lundi 30 juillet 2018 à 20h** le conseil municipal dûment convoqué le 23/07/2018, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : *Mmes MM.* TOURNIER-FILLON Jean-Paul - JANIN-BRUSSON Denis - GERARD Jacques -BOURDAT Maryvonne - BOUVIER Régis - CHAPPAT Christian - COLLION Olivier - ALONSO Véronique - LODIER Philippe - DURAND Patricia - BARBIER Gilles -

Secrétaire de séance : M. BOUVIER Régis

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. délibération n° 28

Amélioration de la desserte communale - choix du maître d'œuvre

Dans le cadre du projet d'amélioration de la desserte de la forêt communale, trois cabinets ont été consultés et un avis affiché.

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de cette mission :

- mission de maîtrise d'œuvre complète avec les phases AVP, PRO, ACT (MAPA à réaliser), DET, et AOR.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Office National des Forêts de GRENOBLE pour un montant de 3785,00€HT soit 4542,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la consultation des maîtres d'œuvre,
- RETIENT l'offre de l'Office Nationale des Forêts de GRENOBLE pour un montant d'honoraires de 3785,00€HT soit 4542,00€ TTC,
- AUTORISE M. le Maire de signer le devis de maîtrise d'oeuvre,
- INSCRIT la dépense au budget 2018 en section de d'investissement au compte 2117 programme 917.

2. délibération n° 29

Attribution des subventions aux organismes pour l'année 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les aides attribuées en 2017.

Il propose de voter la répartition des subventions attribuées à certaines associations, sociétés ou organismes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :
 - Sou des écoles de Commelle 150€
 - Club du 3ème âge 385€
 - Comité des fêtes 275€
 - Don du sang 100€
 - Ligue contre le cancer 150€
 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Bièvre-Liers 100€
 - A.D.M.R. du Liers 250€
 - Aspit Emploi 75€
 - Secours Populaire 75€
- CHARGE M. le Maire de faire effectuer les paiements correspondants. Les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 6574.

3. délibération n° 30

Voirie - travaux de fauchage et d'élagage des voies communales

M. le Maire rappelle les travaux nécessaires à la conservation de la voirie communale, notamment le fauchage de l'herbe et l'élagage des arbres d'alignement.

Une consultation a été faite en mars 2018, auprès des entreprises de travaux de voirie.

M. le Maire donne lecture des devis, et demande de retenir une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la consultation des entreprises,
- RETIENT l'offre de l'entreprise AGERON de VIRIVILLE pour les montants horaires suivants :
43,00€ht le tracteur avec épareuse et chauffeur,
43,00€ht le tracteur avec broyeur frontal.
- CHARGE M. le Maire de passer la commande.

4. délibération n° 31

Voirie - convention financière de travaux de réfection de voirie - chemin de la Vie Charrette - avec la commune d'ORNACIEUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du programme voirie 2018.

Dans le cadre du programme de travaux de voirie, le chemin de la Vie Charrette fait l'objet d'une réfection de 1350 ml. Le chemin de la Vie Charrette se trouve pour moitié sur la commune de SEMONS et sur la commune d'ORNACIEUX qui doit participer financièrement aux travaux.

Une convention financière de travaux de réfection de voirie pour le chemin de la Vie Charrette doit être signée par les deux communes. Cette convention détaille les travaux, le montant des travaux, les modalités de calcul de la répartition financière et les modalités de versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux de voirie du chemin de la Vie Charrette, chemin situé sur les communes de SEMONS et d'ORNACIEUX,
- APPROUVE la convention financière de travaux de réfection de voirie - chemin de la Vie Charrette - ,
- CHARGE M. le Maire de signer la convention jointe à la présente délibération.